



**CLYBOUW Réviseurs d'entreprises**

---

*Oosterveldlaan 246  
B-2610 Anvers (Wilrijk)  
Tél. 0032(3)440 41 26 • 0032(3)443 72 90  
Fax 0032(3)440 04 38  
audit@clybouw.net*

## **Health Care Without Harm Europe**

**Rapport du réviseur d'entreprises sur les  
comptes annuels clos le 31 décembre 2013**



Oosterveldlaan 246  
B-2610 Anvers (Wilrijk)  
Tél. 0032(3)440 41 26 • 0032(3)443 72 90  
Fax 0032(3)440 04 38  
audit@clybouw.net

Health Care Without Harm Europe -  
Association de droit néerlandais, Succursale en  
Belgique ("HCWH")  
Rue de la Pépinière 1  
1000 Bruxelles

## Rapport du réviseur d'entreprises à l'assemblée générale des membres de Health Care Without Harm Europe Association de droit néerlandais, succursale en Belgique ("HCWH") sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2013

Conformément au mandat conféré par le Conseil d'Administration, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de réviseur d'entreprises. Le conseil d'Administration déclare que l'association n'a pas d'activités aux Pays-Bas et que la succursale belge ne contient que les activités de l'organisation. Le rapport inclut notre opinion sur les comptes annuels de la succursale belge.

### Attestation sans réserve des comptes annuels, avec paragraphe explicatif

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2013, établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à 195.749 EUR et dont le compte de résultats se solde par une perte de l'exercice de 47.935 EUR.

L'établissement des comptes annuels relève de la responsabilité de l'organe de gestion. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs; le choix et l'application de règles d'évaluation appropriées ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

**André CLYBOUW**  
Réviseur d'entreprises  
Réviseur agréé pour les entreprises financières, les  
entreprises d'assurances et les institutions de  
retraite professionnelle  
Professeur Lessius Hogeschool • KU Leuven

**Arnaud CLYBOUW**  
Réviseur d'entreprises  
Expert-Comptable  
Master en Sciences Economiques Appliquées  
Master en Droit  
Master en Criminologie  
Master en Notariat

**Nicole LAMBERTS**  
**Francis BUYTAERT**  
Expert-comptable - Conseil fiscal

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes annuels sur la base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle conformément aux dispositions légales et selon les normes de révision applicables en Belgique, telles qu'édictées par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Ces normes de révision requièrent que notre contrôle soit organisé et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives, qu'elles résultent de fraudes ou d'erreurs.

Conformément aux normes de révision précitées, nous avons tenu compte de l'organisation de la succursale en matière administrative et comptable ainsi que de ses dispositifs de contrôle interne. Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la succursale les explications et informations requises pour notre contrôle. Nous avons examiné par sondages la justification des montants figurant dans le bilan et le compte de résultats. Nous avons évalué le bien-fondé des règles d'évaluation et le caractère raisonnable des estimations comptables significatives faites par la succursale ainsi que la présentation du bilan et du compte de résultats dans leur ensemble. Nous estimons que ces travaux fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

Pour mieux comprendre la position financière de la succursale et le champ de notre audit, les comptes annuels doivent être lus conjointement avec les points suivants :

- a) HCWH est une association de droit néerlandais avec une branche en Belgique. En 2009, l'organisation a transféré toutes ses activités vers Bruxelles, Belgique. Depuis lors, l'association ne réalise plus d'activités aux Pays-Bas. Dès lors, l'association a chargé un réviseur belge d'auditer les comptes annuels belges en tant que les seuls comptes de l'association.

La succursale a été enregistrée au Carrefour des Entreprises.

- b) Bien que notre audit n'a pas relevé des éléments qui nous feraient croire que les comptes annuels de la succursale seraient incomplets, l'audit des comptes annuels d'une succursale pose généralement des problèmes spécifiques au réviseur (voir la publication de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises « Le rapport du Réviseur » 2/1988 page 38). Comme la publication l'indique, une succursale n'est pas une entité limitée dans le cadre de la comptabilité, sauf dans quelques secteurs soumis à une régulation spécifique. Ceci n'est pas le cas pour votre association. Par conséquent, il n'est pas toujours possible à déterminer si une transaction devait être enregistrée dans la comptabilité de la maison-mère ou la succursale. Donc, dans la plupart des cas, le réviseur ne sera pas capable d'exprimer une opinion sur le caractère complet de la comptabilité de la succursale. Cette situation plutôt technique est inhérente à un audit d'une succursale.

*ajr*



A notre avis et pour autant que l'on tient compte des éléments expliqués dans les paragraphes précédents, les comptes annuels clos le 31 décembre 2013 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la succursale, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Malgré des pertes significatives affectant la situation financière de l'association, les comptes annuels sont établis en supposant la poursuite des activités de l'association. Cette hypothèse n'est justifiée que dans la mesure où l'association continue à recevoir le soutien financier de ses partenaires ou accède à d'autres sources de financement. Les comptes annuels n'ont pas fait l'objet d'ajustements touchant à l'évaluation et à la classification de certaines rubriques du bilan qui pourraient s'avérer nécessaires si l'association n'était plus en mesure de poursuivre ses activités.

Anvers, 29 avril 2014

Clybouw Réviseurs d'Entreprises S.C.P.R.L.  
Représenté par



André Clybouw  
Gérant

## COMPTES ANNUELS EN EUROS

Dénomination: **HEALTH CARE WITHOUT HARM EUROPE**

Forme juridique: Association étrangère privée avec établissement, agence, bureau, succursale en Belgique

Adresse: Rue de la Pépinière

N°: 1

Boîte:

Code postal: 1000

Commune: Bruxelles

Pays: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de Commerce de Bruxelles

Adresse Internet:

Numéro d'entreprise

BE 0820.827.856

Date du dépôt de l'acte constitutif ou du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

01-08-2009

COMPTES ANNUELS approuvés par l'assemblée générale\* du

30-06-2014

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01-01-2013

au

31-12-2013

Exercice précédent du

01-01-2012

au

31-12-2012

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Documents joints aux présents comptes annuels:

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

A-asbl 5.1.1, A-asbl 5.2.1, A-asbl 5.2.2, A-asbl 5.2.3, A-asbl 5.3, A-asbl 5.4, A-asbl 5.6, A-asbl 5.7, A-asbl 6, A-asbl 8

LISTE COMPLÈTE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'association ou de la fondation des ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES et, le cas échéant du représentant en Belgique de l'association étrangère

**MOSHAMMER** Hanns

Breitenseerstrasse 51/2/5  
1140 Vienna  
AUTRICHE

Président du Conseil d'Administration

**NICOLOPOULOU-STAMATI** Polyxeni

Agias Filotheis Street 37  
15237 Filothei  
GRÈCE

**WILKS** Michael

Winchester 1

Administrateur délégué



ROYAUME-UNI

Administrateur délégué

**SGARZI** Davide

Via del Bosco 49  
40068 San Lazzaro di Savena  
ITALIE

Administrateur

---

\* Par le conseil d'administration dans le cas d'une fondation / par l'organe général de direction dans le cas d'une association internationale sans but lucratif.



**MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT**

Mentions facultatives:

- Dans le cas où des comptes annuels ont été vérifiés ou redressés par un expert-comptable externe ou par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable externe ou réviseur d'entreprises et son numéro de membre auprès de son Institut ainsi que la nature de sa mission:
  - A. La tenue des comptes de l'association ou de la fondation,
  - B. L'établissement des comptes annuels,
  - C. La vérification des comptes annuels et/ou
  - D. Le redressement des comptes annuels.
  
- Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)
<b>COMFISGEST scrl</b> BE 0860.031.395 Rue de Bruxelles 60/10 1470 Genappe BELGIQUE  Représenté directement ou indirectement par  <b>EL HARCHI Saïd</b> Comptable Rue de Bruxelles 60/10 1470 Genappe BELGIQUE	70257706	A, B
<b>CLYBOUW REVISEURS D'ENTREPRISES</b> BE 0446.129.922 Oasterveldaan 246 2610 Wilrijk (Antwerpen) BELGIQUE  Représenté directement ou indirectement par  <b>CLYBOUW André</b> Réviseur d'entreprise Oasterveldaan 246 2610 Wilrijk (Antwerpen) BELGIQUE	B00162	C
	A00150	

**BILAN APRÈS RÉPARTITION**

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIF</b>				
<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b>		20/28	<b><u>10.815</u></b>	<b><u>9.951</u></b>
<b>Frais d'établissement</b>		20		
<b>Immobilisations incorporelles</b>	5.1.1	21		
<b>Immobilisations corporelles</b>	5.1.2	22/27	<b>6.120</b>	<b>5.319</b>
Terrains et constructions		22		
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		22/91		
Autres		22/92		
Installations, machines et outillage		23		
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		231		
Autres		232		
Mobilier et matériel roulant		24	4.176	2.986
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		241	4.176	2.986
Autres		242		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26	1.945	2.334
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		261	1.945	2.334
Autres		262		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
<b>Immobilisations financières</b>	5.1.3/5.2.1	28	<b>4.695</b>	<b>4.632</b>
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>		29/58	<b><u>184.933</u></b>	<b><u>84.643</u></b>
<b>Créances à plus d'un an</b>		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
dont créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		2915		
<b>Stocks et commandes en cours d'exécution</b>		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
<b>Créances à un an au plus</b>		40/41	<b>123.157</b>	<b>6.430</b>
Créances commerciales		40	3.915	1.430
Autres créances		41	119.243	5.000
dont créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		415	119.243	5.000
<b>Placements de trésorerie</b>	5.2.1	50/53		
<b>Valeurs disponibles</b>		54/58	<b>8.970</b>	<b>70.589</b>
<b>Comptes de régularisation</b>		490/1	<b>52.806</b>	<b>7.624</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		20/58	<b>195.749</b>	<b>94.594</b>



	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PASSIF</b>				
<b>FONDS SOCIAL</b>		10/15	<b>-14.413</b>	<b>33.522</b>
<b>Fonds de l'association ou de la fondation</b>		10		
Patrimoine de départ		100		
Moyens permanents		101		
<b>Plus-values de réévaluation</b>		12		
<b>Fonds affectés</b>	5.3	13		
<b>Résultat positif (négatif) reporté</b>		14	<b>-14.413</b>	<b>33.522</b>
(+)/(-)				
<b>Subsides en capital</b>		15		
<b>PROVISIONS</b>	5.3	16		
<b>Provisions pour risques et charges</b>		160/5		
<b>Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise</b>		168		
<b>DETTES</b>		17/49	<b>210.162</b>	<b>61.073</b>
<b>Dettes à plus d'un an</b>	5.4	17		
Dettes financières		170/4		
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et assimilées		172/3		
Autres emprunts		174/0		
Dettes commerciales		175		
Acomptes reçus sur commandes		176		
Autres dettes		179		
Productives d'intérêts		1790		
Non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		1791		
Cautionnements reçus en numéraire		1792		
<b>Dettes à un an au plus</b>	5.4	42/48	<b>200.126</b>	<b>49.119</b>
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	83.455	41.365
Fournisseurs		440/4	83.455	41.365
Effets à payer		441		
Acomptes reçus sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	18.823	7.615
Impôts		450/3	1.273	4.386
Rémunérations et charges sociales		454/9	17.550	3.229
Dettes diverses		48	97.849	140
Obligations et coupons échus, subsides à rembourser et cautionnements reçus en numéraire		480/8		
Autres dettes productives d'intérêts		4890		140
Autres dettes non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		4891	97.849	
<b>Comptes de régularisation</b>		492/3	<b>10.036</b>	<b>11.953</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		10/49	<b>195.749</b>	<b>94.594</b>

**COMPTE DE RÉSULTATS**

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Produits et charges d'exploitation</b>				
Marge brute d'exploitation (+)/(-)		9900	226.695	92.109
Ventes et prestations		70/74		
Chiffre d'affaires		70		
Cotisations, dons, legs et subsides		73		
Approvisionnement, marchandises, services et biens divers		60/61		
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	5.5	62	270.228	152.065
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	3.387	1.991
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)		635/8		
Autres charges d'exploitation		640/8		
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
<b>Résultat positif (négatif) d'exploitation (+)/(-)</b>		9901	<b>-46.919</b>	<b>-61.947</b>
<b>Produits financiers</b>	5.5	75	<b>833</b>	<b>468</b>
<b>Charges financières</b>	5.5	65	<b>2.509</b>	<b>17.386</b>
<b>Résultat positif (négatif) courant (+)/(-)</b>		9902	<b>-48.595</b>	<b>-78.864</b>
<b>Produits exceptionnels</b>		76	<b>660</b>	<b>33.646</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>		66		<b>147</b>
<b>Résultat positif (négatif) de l'exercice (+)/(-)</b>		9904	<b>-47.935</b>	<b>-45.365</b>

**AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS**

		Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Résultat positif (négatif) à affecter</b>	(+)/(-)	9906	<b>-14.413</b>	<b>33.522</b>
Résultat positif (négatif) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	-47.935	-45.365
Résultat positif (négatif) de l'exercice antérieur reporté	(+)/(-)	14P	33.522	78.887
<b>Prélèvements sur les capitaux propres</b>		791/2		
sur les fonds de l'association ou de la fondation		791		
sur les fonds affectés		792		
<b>Affectations aux fonds affectés</b>		692		
<b>Résultat positif (négatif) à reporter</b>	(+)/(-)	14	<b>-14.413</b>	<b>33.522</b>

**ANNEXE  
ETAT DES IMMOBILISATIONS**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8199P	XXXXXXXXXX	15.096
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169	4.188	
Cessions et désaffectations	8179		
Transferts d'une rubrique à une autre	8189		
	(+)/(-)		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8199	19.284	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>			
	8259P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre	8249		
	(+)/(-)		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8259		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>			
	8329P	XXXXXXXXXX	9.776
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8279	3.387	
Repris	8289		
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309		
Transférés d'une rubrique à une autre	8319		
	(+)/(-)		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8329	13.163	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	22/27	<b>6.120</b>	
<b>DONT</b>			
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété	8349	6.120	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8395P	XXXXXXXXXX	4.632
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions	8365	63	
Cessions et retraits	8375		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8385		
Autres mutations	(+)/(-) 8386		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8395	4.695	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8455P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8415		
Acquises de tiers	8425		
Annulées	8435		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8445		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8455		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8525P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8475		
Reprises	8485		
Acquises de tiers	8495		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8505		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8515		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8525		
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8555P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>	(+)/(-) 8545		
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8555		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	28	<b>4.695</b>	



## RÉSULTATS

## PERSONNEL ET FRAIS DE PERSONNEL

**Travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel**

Nombre total à la date de clôture

Codes	Exercice	Exercice précédent
9086	5	1
9087	3,6	1
9088	6.491	1.915

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

Nombre d'heures effectivement prestées

**Frais de personnel**

Rémunérations et avantages sociaux directs

620	209.057	129.588
621	39.049	26.414
622		
623	22.121	-3.937
624		

Cotisations patronales d'assurances sociales

Primes patronales pour assurances extralégales

Autres frais de personnel

Pensions de retraite et de survie

## RÉSULTATS FINANCIERS

**Intérêts intercalaires portés à l'actif**

6503		
653		
656		

**Montant de l'escompte à charge de l'association ou de la fondation sur la négociation de créances****Montant par solde des provisions à caractère financier constituées (utilisées ou reprises)**

656		
-----	--	--

(+)/(-)

## RÈGLES D'ÉVALUATION

### RESUME DES REGLES D'EVALUATION

#### I. Principes généraux

Les règles d'évaluation sont établies conformément à l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Codes des sociétés.

En vue d'assurer l'image fidèle, il a été dérogé aux règles d'évaluation prévues dans cet arrêté dans les cas exceptionnels suivants :

Ces dérogations se justifient comme suit :

Ces dérogations influencent de la façon suivante le patrimoine, la situation financière et le résultat avant impôts de l'entreprise:

Les règles d'évaluation [ont] [n'ont pas] été modifiées dans leur énoncé ou leur application par rapport à l'exercice précédent; dans l'affirmative, la modification concerne :

et influence [positivement] [négativement] le résultat de l'exercice avant impôts à concurrence de                      milliers EUR

Le compte de résultats [a] [n'a pas] été influencé de façon importante par des produits ou des charges imputables à un exercice antérieur; dans l'affirmative, ces résultats concernent :

Les chiffres de l'exercice ne sont pas comparables à ceux de l'exercice précédent en raison du fait suivant :

[Pour que la comparaison soit possible, les chiffres de l'exercice précédent ont été redressés sur les points suivants] [Pour comparer les comptes des deux exercices, il faut tenir compte des éléments suivants] :

A défaut de critères objectifs, l'estimation des risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations mentionnés ci-dessous, est inévitablement aléatoire :

Autres informations requises pour que les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'entreprise :

#### II. Règles particulières

##### Frais d'établissement :

Les frais d'établissement sont immédiatement pris en charge sauf les frais suivants qui sont portés à l'actif :

##### Frais de restructuration :

Au cours de l'exercice, des frais de restructuration [ont] [n'ont pas] été portés à l'actif; dans l'affirmative; cette inscription à l'actif se justifie comme suit :

##### Immobilisations incorporelles :

Le montant à l'actif des immobilisations incorporelles comprend                      milliers EUR

La durée d'amortissement de ces frais et du goodwill [est] [n'est pas] supérieure à 5 ans; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

##### Immobilisations corporelles :

Des immobilisations corporelles [ont] [n'ont pas] été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

##### Amortissements actés pendant l'exercice :

	Méthode	Base	Taux en %
Actifs	L (linéaire)	NR (non réévaluée)	Principal
	D (dégressive)	G (réévaluée)	Min. - Max.
	A (autres)		Min. - Max.
+ 1. Frais d'établissement .....			
+ 2. Immobilisations incorporelles ...			



N°	BE 0820.827.856	A-asbl 7
----	-----------------	----------

+		+		+		+		+	
+ 3. Bâtiments industriels, admini-	+		+		+		+		+
+ stratifs ou commerciaux * .....	+		+		+		+		+
+		+		+		+		+	
+ 4. Installations, machines et	+		+		+		+		+
+ outillage * .....	+		+		+		+		+
+		+		+		+		+	
+ 5. Matériel roulant * .....	+		+		+		+		+
+		+		+		+		+	
+ 6. Matériel de bureau et mobilier*	L		NR		20.00 - 33.33		20.00 - 33.33		
+		+		+					
+ 7. Autres immobilisations corp. *	L		NR		10.00 - 10.00		10.00 - 10.00		
+		+		+					

\* Y compris les actifs détenus en location-financement; ceux-ci font, les cas échéant, l'objet d'une ligne distincte.

Excédent des amortissements accélérés pratiqués, déductibles fiscalement, par rapport aux amortissements économiquement justifiés :

- montant pour l'exercice :                   milliers EUR  
- montant cumulé pour immobilisations acquises à partir de l'exercice prenant cours après le 31 décembre 1983 :                   milliers EUR

Immobilisations financières :

Des participations [ont] [n'ont pas] été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit :

Stocks :

Les stocks sont évalués à leur valeur d'acquisition calculée selon la méthode (à mentionner) du prix moyen pondéré, Fifo, Lifo, d'individualisation du prix de chaque élément, ou à la valeur de marché si elle est inférieure :

1. Approvisionnements :
2. En cours de fabrication - produits finis :
3. Marchandises :
4. Immeubles destinés à la vente :

Fabrications :

- Le coût de revient des fabrications [inclut] [n'inclut pas] les frais indirects de production.
- Le coût de revient des fabrications à plus d'un an [inclut] [n'inclut pas] des charges financières afférentes aux capitaux empruntés pour les financer.

En fin d'exercice, la valeur de marché du total des stocks dépasse d'environ

(Ce renseignement ne doit être mentionné que si l'écart est important).

Commandes en cours d'exécution :

Les commandes en cours sont évaluées [au coût de revient] [au coût de revient majoré d'une quotité du résultat selon l'avancement des travaux].

Dettes :

Le passif [comporte des] [ne comporte pas de] dettes à long terme, non productives d'intérêt ou assorties d'un taux d'intérêt anormalement faible : dans l'affirmative, ces dettes [font] [ne font pas] l'objet d'un escompte porté à l'actif.

Devises :

Les avoirs, dettes et engagements libellés en devises sont convertis en EUR sur les bases suivantes :

Les écarts de conversion des devises sont traités comme suit dans les comptes annuels :

Conventions de location-financement :

Pour les droits d'usage résultant de conventions de location-financement qui n'ont pas été portés à l'actif (article 102, par. 1er de l'A.R. du 30 janvier 2001), les redevances et loyers relatifs aux locations-financements de biens immobiliers et afférents à l'exercice se sont élevés à :                   milliers EUR

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Il est important de préciser que la nature des réserves constituées antérieures à l'exercice 2009, provient principalement de l'Association Health Care Without Harm Europe de droit Néerlandais (Maison Mère au Pays-Bas). Health Care Without Harm Europe (Pays-Bas) est aussi une Association avec toutes les capacités juridiques. L'association Health Care Without Harm Europe asbl situé à Bruxelles est active en Belgique depuis le premier août 2009 et est inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro d'entreprise 0820.827.856. La nature des activités de la succursale Health Care Without Harm Europe à Bruxelles est de fournir des informations dans le secteur des soins de santé et également de fournir des informations aux acteurs, décideurs qui entraînent un impact sur les soins de santé au niveau local, régional et national.





La succursale est également en collaboration avec d'autres bureaux de Health Care Without Harm du monde, qui permet la prise de décision pour réduire l'impact des soins de santé sur l'environnement.

A. Contrats de subsides

Dès l'exercice 2013, l'association comptabilise l'intégralité des contrats de subsides par la méthodologie suivante:

I. - dans la rubrique autres créances sont comptabilisés les montants à recevoir suivant les contrats de subsides diminués des montants que l'association a effectivement reçus sur son compte bancaire; ceci implique que les autres créances sur les entités subsidiaires montent à la date de clôture de l'exercice les montants que l'association doit encore recevoir suivant les modalités des contrats de subsides. Au cas où les subsides seront reçus sur un terme de plus d'un an, l'association classe la partie à plus d'un an sur un compte « créances à plus d'un an ». Au cas où ce sont des montants à recevoir d'une organisation liée avec l'association, la partie à long terme est classifié dans la rubrique « immobilisations financières ».

II. Sur un compte de régularisation (produits à reporter) sont comptabilisés les montants des subsides octroyés par les contrats mais qui n'ont pas été utilisés durant l'exercice et qui sont dès lors à reporter sur l'exercice suivant.

III. Dans les comptes de résultat se trouvent alors les montants des subsides qui ont été effectivement utilisés durant l'exercice.

IV. Sur un compte du passif (autres dettes) sont comptabilisé les subsides que l'association a reçu mais qui doivent être remboursés par l'association aux autorités subsidiaires (p.ex. à cause de la non utilisation des subsides, des frais qui ne sont pas subsidiaires suivant le contrat de subsides, ...).

B. Informations complémentaires

Affectation du résultat :

Résultat reporté de l'exercice précédent : (+) 33.521,68 EUR  
Résultat de l'exercice : (-) 47.935,10 EUR  
Résultat reporté : (-) 14.413,42 EUR

C. Ventilation des fonds reçus :

1- Subside la Commission Européenne : 305.102,68 EUR  
2- Cotisations des membres : Néant  
3- Contributions des membres : Néant  
4- Contributions par d'autres organisations : 179.778,59 EUR  
5- Dons : Néant  
6- Autres : 12.886,38 EUR

